

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le mardi 21 mai 2024 à 19 h 15, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4.

Sont absents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Demande d'aide financière ;
 - a) Bibliothèque Marie-Barbier (40e anniversaire)
4. Résolution – Octroi du contrat pour l'aménagement d'un atelier municipal ;
5. Période de questions ;
6. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

024-043

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 3 **Demande d'aide financière**

024-044

a) **Bibliothèque Marie-Barbier (40e anniversaire)**

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Gaétan Longchamp il est résolu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue au succès des célébrations du 40^e anniversaire de la bibliothèque Marie-Barbier par le versement de la somme de 300 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-045

Item 4 **Résolution – Octroi du contrat pour l'aménagement d'un atelier municipal**

Attendu que la date limite pour profiter du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) a été fixée au 31 mai 2024 ;

Attendu qu'une enveloppe de 75 000 \$ a été accordée à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans le cadre de ce programme ;

Attendu que le projet qui a été retenu pour respecter le budget accordé est l'aménagement d'un atelier municipal dans un espace inutilisé du centre communautaire le Sillon au moyen de l'ajout d'un mur et de portes d'accès (porte de garage et porte de service) ;

Attendu que conformément aux dispositions du règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle ce contrat peut être accordé de gré à gré ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que le contrat de construction pour l'aménagement d'un atelier municipal soit accordé à l'entreprise les Habitations E.S. inc. pour la somme de 48 770 \$ plus taxes ;

Que l'octroi de ce contrat ne soit conclu qu'après la vérification du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

Que ce contrat soit financé à même l'enveloppe de 75 000 \$ qui a été accordée à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans le cadre Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 5 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 19 h 20 et se termine immédiatement puisqu'il n'y avait aucune personne présente à la séance.

Item 6 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 19 h 20.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.